

Compte-rendu de l'audience bilatérale avec la ministre de l'Education nationale

Montreuil, le 8 octobre 2024

Une délégation de la FNEC FP-FO a été reçue le mardi 8 octobre par la ministre de l'Education nationale Mme Genetet et les membres de son cabinet. La délégation de la FNEC FP-FO a déroulé son cahier de revendications, qui avait été transmis en amont à la Ministre. Sur l'ensemble des sujets, il y a eu peu de réponses, les réponses reçues indiquant globalement que la ministre s'inscrivait dans les orientations de ses prédécesseurs. Nous vous indiquons ci-dessous les quelques éléments de réponses que nous avons pu obtenir.

Droit syndical : La FNEC FP-FO est intervenue en défense du droit syndical. La FNEC FP-FO avait demandé la nomination d'un expert pour le CSA ministériel du mercredi 9 octobre concernant la réorganisation des services de la direction générale des ressources humaines. Un premier refus avait été opposé au prétexte qu'il s'agissait d'un point pour information. Un accord a finalement été donné. La FNEC FP-FO a présenté des situations de blocage concernant le droit syndical que la ministre s'est engagée à examiner. Elle a indiqué qu'un conseiller social devait être bientôt nommé.

Postes : La ministre partage certains constats concernant la situation catastrophique de rentrée que nous décrivons. Elle impute notamment cette situation aux difficultés de recrutement. La FNEC FP-FO a indiqué que certains corps n'avaient pas de difficulté de recrutement et que c'était bien les décisions de fermer les postes ou de ne pas ouvrir les postes nécessaires qui posait problème. La FNEC FP-FO est par exemple revenu sur le refus de certaines académies de recourir à la totalité des listes complémentaires dans le premier degré alors que les besoins sont là et que nos jeunes collègues ne demandent qu'à être recrutés. La ministre a pris note des académies pour lesquelles cela bloque encore (Rouen, Montpellier, Lyon, Dijon...)

Suite aux demandes de la FNEC FP-FO de maintien de tous les emplois et de toutes les missions à l'AEFE et au CNED, la ministre a rappelé son attachement à ces structures qu'elle déclare indispensables.

Salaires : La ministre a reconnu que le Pacte n'était pas un élément de revalorisation pour les personnels enseignants, confirmant ainsi que les collègues ont été grugés lors des négociations sur la revalorisation Socle et Pacte du ministre Ndiaye. La FNEC FP-FO a donc exigé à nouveau l'abandon du Pacte et que la totalité de l'enveloppe soit reversée à l'ensemble des personnels sans contrepartie, ce qui a été refusé par la ministre qui a indiqué tout le bien qu'elle pensait des missions du Pacte...

Réforme des concours : la ministre a réaffirmé la volonté de revenir à un recrutement au niveau licence. La FNEC FP-FO a rappelé ses lignes rouges (égalité face au concours, formation professionnelle sous statut de fonctionnaire rémunérée à temps plein, retour à des épreuves disciplinaires, abrogation de la masterisation). La ministre a indiqué que la question de la masterisation était encore à l'arbitrage et qu'elle souhaitait un seul concours. Elle maintient

néanmoins la volonté de mettre en place des filières différenciées et des parcours enseignants, avec des formations aux valeurs de la République par exemple... Elle a pris modèle sur les études de médecine avec des logiques de mineures et de majeures pour la licence qui doit offrir des passerelles...

Défense de l'enseignement spécialisé : la ministre a reconnu que l'inclusion n'était pas possible tout le temps, en particulier lorsqu'il y avait besoin de soins. Elle a rappelé son attachement aux postes et aux structures spécialisés mais a précisé qu'elle souhaitait renforcer le lien entre les établissements spécialisés et les établissements ordinaires, pour éviter la « ségrégation » des élèves. La FNEC FP-FO a refusé cette terminologie et a rappelé tout l'intérêt des établissements sociaux et médico-sociaux dont les places (24 000 au moins) font défaut pour des raisons budgétaires. La ministre a répondu que ce dossier serait suivi de près par son ministre délégué Alexandre Portier.